

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 630

présenté par  
M. Reiss  
-----**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« La question de l'insertion professionnelle des élèves devra prendre toute sa place dans les orientations de notre système éducatif. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'insertion professionnelle est une préoccupation forte pour l'ensemble de nos concitoyens. Il est important que le système éducatif prenne en compte cet aspect.